Procès-verbal de l'Assemblée de délégués, le 26 juin 1926, à l'Hôtel de la Paix, à Lausanne

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1926)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

En ce qui concerne nos relations avec la Société «Pro Campagna», nous devons constater que, depuis notre dernier rapport annuel, elles ne se sont pas consolidées.

La Fédération des Travailleurs Intellectuels a été dissoute, elle doit être remplacée par une Fédération d'Artistes. L'adhésion à cette dernière devra être décidée par l'Assemblée générale actuelle. Il s'agit d'une étroite solidarité de notre société avec la Société des Ecrivains suisses, la Société suisse des Musiciens, et la Société suisse des Pédagogues de Musique dans le but de représenter les intérêts communs tout en conservant sa propre autonomie, but que la Fédération des Travailleurs Intellectuels, par suite de sa composition trop hétérogène, n'a pu poursuivre d'une façon satisfaisante.

Nous avons eu également cette année 2 sortes de publications: Le Bulletin qui a paru en 3 numéros et l'Annuaire de 1925 qui est sorti en mai dernier. Trois excellents amis de notre Société (Messieurs William Röthlisberger, Directeur Schaertlin et Dr. H. Trog) ont contribué par leurs articles à enrichir cette dernière publication; nous tenons à exprimer, à nouveau, à ces honorés collaborateurs notre vive reconnaissance. De nombreuses illustrations de l'Annuaire reproduisent différentes œuvres exposées par nos membres à la XVIème Exposition Nationale. Le rapport du Comité central s'exprimant sur le problème de nos publications, nous croyons pouvoir nous borner à ces indications. R. W. H.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE DÉLÉGUÉS

le 26 juin 1926, à l'Hôtel de la Paix, à Lausanne.

La séance est ouverte à 2 h. 25.

Sont présents 29 délégués; 12 sections. Le Comité est représenté au complet. L'assemblée élit comme rapporteur M. Ritzmann (Zurich) pour la Suisse allemande et M. Eug. Bouvier (Neuchâtel) pour la Suisse romande. MM. Holzmann et Martin comme scrutateurs.

Le Président central, M. Righini, est élu pour présider l'Assemblée.

Le Président rappelle les noms de deux membres de nos sections décédés durant l'année écoulée qui sont: MM. Hans Widmer (Berne) et Louis Chatillon (Genève); de deux artistes décédés qui ont honoré l'Art Suisse: MM. Carlos Schwab et Felix Valloton ainsi que le Prof. Ernest Röthlisberger qui a montré beaucoup de bienveillance à l'égard de notre Société. M. le Président prie l'Assemblée de se lever en souvenir respectueux.

Le Secrétaire central lit le rapport annuel du Comité central. Il ne rencontre pas d'opposition. La Société a commencé sa septantième année d'existence, elle compte actuellement 648 membres actifs et 619 membres passifs, 43 de plus que l'année dernière.

Le Cassier central, M. Liner, donne communication des comptes de l'année. Ceux-ci bouclent par un excédent de fr. 4255.40. L'Assemblée remercie le Caissier central ainsi que les vérificateurs de comptes, MM. Blöchlinger (St-Gall) et Tschudy (remplaçant).

Il y a nomination de 2 reviseurs qui sont MM. Blöchlinger (St-Gall) et Buchs (Fribourg) et de 3 suppléants: MM. Schnider (Zurich), Néri (Genève) et Perrin (Neuchâtel).

Pour ce qui est de la cotisation annuelle la Section de Paris vu le change déprécié versera désormais au Comité central fr. 2.— suisse par membre actif et fr. 10.— suisse par membre passif. Quant à Munich la situation redevient normale. M. Schmidt (Genève) lit une lettre émanant de la Section de Genève qui expose la situation très critique dans laquelle se trouve cette ville. Les arts tout spécialement et particulièrement à Genève se ressentent du malaise général. Cette section propose entre autre que la cotisation des membres actifs soit de fr. 10.—, à savoir fr. 5.— pour la section et fr. 5.— pour la Caisse centrale. La lettre en question fait encore mention d'une proposition qui remet à l'ordre du jour la question des œuvres qui seraient acceptées de droit aux expositions moyennant de la part de l'artiste un versement de fr. 5.— par toile exposée. M. Righini fait remarquer que cette affaire a déjà été discutée et rejetée; il y a des sections qui s'y opposent et que d'une façon générale ces propositions doivent être ramenées à l'étude du Comité central avant les Assemblées générales. M. Houriet, délégué de la Section de Paris, appuie fortement la Section de Genève et M. Righini d'énumérer les avantages qu'ont les membres des sections pour fr. 10.— de cotisation annuelle. Après une longue discussion à ce sujet, M. Pahnke, président de la Section de Genève, insiste pour que les questions soulevées par Genève soient mentionnées à l'Assemblée générale, mais renonce toutefois à ce qu'elles y soient discutées à cette même assemblée.

Budget. M. Righini relate que le budget balance par fr. 14,300.—.

Dans le rapport du Comité central, on constate que le «Bulletin» ne suffit pas à maintenir le contact entre les membres des diverses sections et M. Righini de se demander, s'il ne faudrait pas revenir à l'ancien journal à la place du bulletin actuel. Pour ce qui est des Expositions générales de la Société, il y aurait à envisager une exposition qui élargirait ses cadres et comprendrait l'art décoratif proprement dit; exposition qui serait d'un caractère assez différent des expositions de l'«Oeuvre» ou du «Werkbund». Cet essai devra

être soigneusement préparé; dans ce cas l'exposition sera remise à l'année 1927. Quant au projet de M. Trachsel d'une maison de retraite pour artistes on cite l'exposé d'un rapport fait par M. Huggler, président de la Section de Paris, sur la fondation d'une maison de retraite pour artistes dramatiques à Paris. Cette question est toujours à l'étude au Comité central. Le Werkbund nous demande de subventionner un 1er concours d'un prix de sports (statuettes, etc.).

Le projet de la Section de Berne qui voudrait augmenter le nombre de membres fondateurs d'une nouvelle section de 5 à 12 modifiant ainsi l'art. 36 des statuts est au vôte; 13 voix se prononcent pour la modification et 21 contre. La section de Neuchâtel fixe la contre-proposition qui est motivée et redigée ainsi: Il ne pourra exister qu'une section par canton.

Chaque nouveau candidat est voté individuellement. Sur les 13 présentés par les sections, celui de Munich n'est pas accepte ne remplissant pas les conditions; le «Salon des Artistes français» n'étant pas approuvé par notre Société.

Le Vice-Président tient à faire remarquer que le comité blâme une satyre publiée par M. A. J. Welti concernant notre Président central. Mais sur l'intervention de M. Righini, le Comité central renonce à proposer l'expulsion de notre société du membre en question.

La Fédération des Travailleurs Intellectuels est dissoute. Une nouvelle organisation est fondée se composant de 4 sociétés (Société des Ecrivains, Associations des Musiciens, Association des Musiciens Pédagogues, et Société des P. S. et A. S.). M. Stauffer développe largement le but de cette association; après son rapport l'Assemblée se prononce unanimement et avec sympathie pour l'adhésion à cette nouvelle fédération.

Divers. La Section de Genève voudrait que la Commission Fédérale des Beaux-Arts examine à nouveau la question des expositions internationales à l'étranger. Il s'agirait de donner une certaine place aux jeunes qui n'auraient pas été invités. M. Bohny propose que les sections pourraient désigner 1 ou 2 membres qui enverraient des œuvres susceptibles d'être envoyées au jury. Par analogie M. Houriet verrait ce principe appliqué à nos expositions. M. Righini se déclare prêt à s'occuper de cette question au sein du Comité central.

La séance est levée à 18.50 h.

Le Rapporteur pour la Suisse romande: *Eugène Bouvier.*